

## LES CONTREPARTIES MATÉRIELLES ACCORDÉES AUX MÉCÈNES

Loi n°2003-709 du 1er août 2003 et article 238 bis du Code général des impôts. Article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008.

Au-delà des avantages liés à la communication, l'entreprise mécène dispose par ailleurs de **contreparties matérielles à hauteur de 25%** de son don, qu'elle peut utiliser comme elle le souhaite parmi les propositions suivantes :

### Exemple

- Montant du don : 12 000€
- Réduction d'impôts : 7 200€
- Montant maximum de la contreparties : 3 000€
  - Privatisation de la salle Julia en journée avec des visites privées.
  - 10 Pass annuels nominatifs pour une personne
  - 10 catalogues au prix de vente de 25€
- Coût réel pour l'entreprise: 1 800€ si l'on comptabilise la valeur des contreparties (coût résiduel)

Musée de Pont-Aven • Place Julia 29930 PONT-AVEN • Tél: 02.98.06.14.43

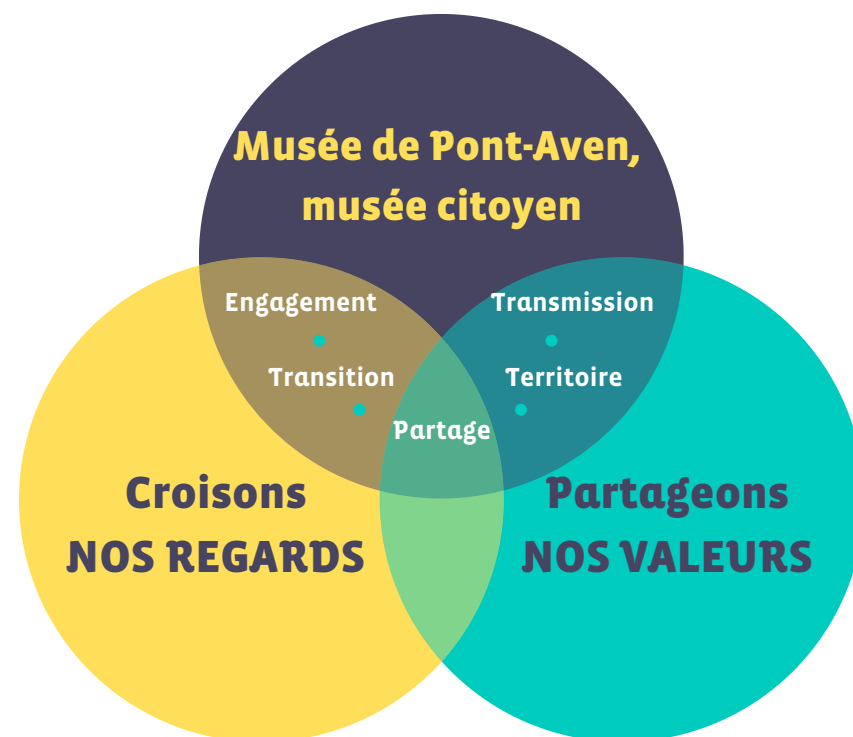
Contact: Sophie Kervran, directrice et conservatrice, [museepontaven@cca.bzh](mailto:museepontaven@cca.bzh)

Ouvert tous les jours de 10h à 18h sauf le lundi Juillet et août: ouvert tous les jours de 10h à 19h.  
Ouvert les jours fériés sauf les 1er janvier, lundis de Pâques, de Pentecôte et le 25 décembre.  
Fermeture technique en janvier.

Détails sur [www.museepontaven.fr](http://www.museepontaven.fr)

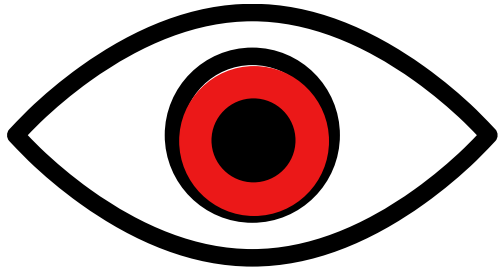
BRETAGNE<sup>DE</sup>

# TOUS MÉCÈNES DU MUSÉE DE PONT-AVEN



M P ~ A  
MUSÉE DE PONT-AVEN





# DES PROJETS AMBITIEUX

**A** accompagner le Musée de Pont-Aven, c'est contribuer au rayonnement et au développement d'une institution culturelle phare de Bretagne. C'est construire main dans la main, un musée ouvert et accessible.

## SOUTENIR LE MUSÉE DE PONT-AVEN, C'EST ENCOURAGER...

- Une programmation d'expositions temporaires exigeantes et attractives.
- Une médiation culturelle innovante: le service des publics a conçu une exposition itinérante à destination des publics empêchés ou éloignés de la vie culturelle.
- Des acquisitions ambitieuses et un enrichissement des collections de peintures et de dessins en lien avec l'aventure artistique de Pont-Aven.

# SOUTENIR



## UNE RELATION CONSTRUITE SUR MESURE

- Inscrivez votre démarche RSE au plus près des enjeux culturels de votre territoire.
  - Incarnez et exprimez vos valeurs en communiquant sur un plan d'actions différent.
  - Impliquez vos équipes autour d'un levier fédérateur porteur de sens commun.
  - Facilitez la rencontre entre les personnes et la vie culturelle de votre territoire.
  - Contreparties inclusives qui sauront faire savoir votre soutien... et accèdent à un coup de pouce fiscal !
- Communication auprès d'un large public**
- Présence du logo de votre entreprise sur les supports de communication, le catalogue de l'exposition
- Relations publiques, organisation d'événements**
- Invitations au vernissage et au cocktail du projet soutenu.
  - Mise à disposition d'espaces pour des événements (visite privée, petit-déjeuner, cocktail, conférence).

### Avantages fiscaux pour les entreprises assujetties à l'impôt en France

- Réduction d'impôt sur les sociétés de 60% pour tout acte de mécénat
- Plafonnée à 0,5% du chiffre d'affaires HT (ou forfait de 20.000€ / loi finance 2020)
- Possibilité de reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants.

### Participation à la vie du musée pour votre entreprise et vos salariés

- Invitations aux vernissages du musée.
- Billets d'entrée aux collections permanentes et aux expositions temporaires.
- Pass annuels valables pour une personne.